
Levée de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires

Moïse Bayle, Jean-Antoine Louis, Pierre-François Piorry,
Charles François Marie Duval, Antoine François Fourcroy,
Philippe Laurent Pons de Verdun, Grégoire-Marie Jagot

Citer ce document / Cite this document :

Bayle Moïse, Louis Jean-Antoine, Piorry Pierre-François, Duval Charles François Marie, Fourcroy Antoine François, Pons de Verdun Philippe Laurent, Jagot Grégoire-Marie. Levée de la séance du 13 brumaire an II (3 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41477_t1_0228_0000_10;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

commissaires civils envoyés par le comité de Salut public, ou nommés par les représentants du peuple, doivent cesser.

(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus, d'après le procès-verbal.)

On fait lecture [BARÈRE (1)] de la liste des membres qui doivent composer le comité des décrets.

Elle est approuvée ainsi qu'il suit :

Les citoyens Monnel, Vernerey, Pérard, Becker, Cordier, Auger, Echasseriaux jeune, Bouillero, Battelier, Delecloy, Cosnard, Vinet (2).

COMPTE RENDU du Journal des Débats
et des Décrets (3).

Barère présente à la Convention la liste des 14 membres qui doivent composer le comité des décrets.

La liste est adoptée.

La séance est levée (4).

Signé : MOÏSE BAYLE, président; LOUIS (du Bas-Rhin), P. F. PIORRY, C. DUVAL, FOURCROY, PONS (de Verdun), JAGOT, secrétaires.

PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAP-
PORTER A LA SÉANCE DU 13 BRU-
MAIRE AN II (DIMANCHE 3 NOVEM-
BRE 1793).

I

LETTRE DU REPRÉSENTANT TAILLEFER, COM-
MISSAIRE DE LA CONVENTION, DANS LES DÉ-
PARTEMENTS DU LOT, DU CANTAL ET DE
L'AVEYRON (5).

Suit la teneur de cette lettre, d'après un docu-
ment des Archives nationales (6) :

Taillefer, représentant du peuple dans les départe-

an II (mardi 5 novembre 1793), p. 182, col. 1.
D'autre part, le Journal des Débats et des Décrets (brumaire an II, n° 411, p. 188) rend compte de la ratification de Clauzel dans les termes suivants :

« CLAUZEL propose de rappeler aussi les commissaires civils, dont quelques-uns, arrivés dans leurs départements, s'étaient livrés à des vengeances particulières.

« BARÈRE observe qu'ils sont rappelés, hors quatre.

« CLAUZEL se plaint de l'inexécution du décret.

« BARÈRE demande l'insertion du rappel dans le Bulletin pour tenir lieu de notification. (Décreté.) »

(1) D'après le Journal des Débats et des Décrets, dont nous reproduisons ci-dessus le compte rendu.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 300.

(3) Journal des Débats et des Décrets (brumaire an II, n° 411, p. 191).

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 300.

(5) La lettre du représentant Taillefer n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 brumaire an II; mais on en trouve de longs extraits dans les comptes rendus de cette séance publiés par les journaux de l'époque. En outre, en marge du document des Archives, on lit la phrase suivante : « Renvoyé au comité de Salut public, le 13 brumaire : LOUIS (du Bas-Rhin), secrétaire. »

(6) Archives nationales, carton AFII 151, pla-

tements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, au Président de la Convention nationale.

« Rodez, le 5 de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ignore si le comité de Salut public a donné connaissance à la Convention de ma dépêche (1) du 15 de ce mois (vieux style), par laquelle je l'informais que des mouvements contre-révolutionnaires commençaient à se manifester dans les départements de l'Aveyron, de la Lozère et du Tarn, et qu'un grand plan de conspiration embrassait le Midi de la République. J'ai la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui, que le salut de la République ne sera point compromis dans ces départements; que les mesures promptes et efficaces que j'ai cru devoir prendre, ont déjoué les complots des ennemis de la liberté. Huit jours plus tard, il n'eût pas été, peut-être, en mon pouvoir de prévenir ou remédier aux malheurs dont elle était menacée.

quelle 1219, pièce 5. Aulard : Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public, t. 8, p. 40.

(1) Voici cette dépêche de Taillefer. Elle existe aux Archives nationales, carton AFII 169, plaquette 1391, pièce n° 18.

« Ce que j'avais prévu, citoyens collègues, et que je vous annonçais dans toutes mes lettres au sujet des dispositions de l'Aveyron, ne s'est que trop réalisé, une rébellion s'est manifestée, et j'apprends à l'instant que déjà un attroupement qu'on évalue à 6,000 hommes, dont grande partie armés, exerce des brigandages et menace Rodez. Cette ville n'a ni hommes ni armes, pour se défendre, ni trop de bonne volonté. Cependant le citoyen Périé, que j'y avais envoyé sur votre dernière lettre, me marque qu'il fait tous ses efforts pour armer les communes fidèles et les districts de l'Aveyron, Villefranche, notamment. Je fais partir sur-le-champ 2,000 hommes du Lot, par Villefranche et Figeac; je tire du Cantal tout ce qu'il est possible pour descendre vers le Mur-de-Barrès, mais les armes et les vivres manquent. Faites-en venir (au moins des subsistances) par le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Je pars cette nuit pour Toulouse, pour m'y concerter avec mes collègues, disposer des forces du côté du Tarn et même, s'il le faut, d'un petit camp formé sous cette ville, et qui s'y trouve fort à propos; nous verrons s'il est nécessaire d'en faire encore lever du Gard et de l'Hérault pour prendre les brigands à dos. A coup sûr, je ne négligerai rien pour étouffer cette nouvelle Lozère.

« Je ne puis vous dissimuler que je suis bien isolé; la Dordogne, le Cantal, le Lot et l'Aveyron n'ont que moi, ce n'est pas grand'chose dans une circonstance extraordinaire et difficile. Je crains que Baudot et Chaudron ne soient partis pour Bordeaux, en ce cas je les rappellerai, au moins Baudot, par un courrier extraordinaire. Si cependant vous ne jugiez pas mes moyens suffisants pour la conjoncture actuelle, j'avoue que je verrais sans aucune peine un collègue venir à mon secours et me prêter ses lumières, ses bons avis. Bien entendu que je ne dis pas cela pour être rappelé au moment où il faut porter les coups, et où le poste est près du péril, ce serait humilier et mortifier celui qui n'a pas une goutte de sang qui ne soit prête à couler pour sa chère patrie.

« Salut, estime, amitié, fraternité.

« TAILLEFER.

5 Cahors, le 5 du 1^{er} mois de l'an II de la République, 10 heures du soir. »